



**Avis de requête
et
Avis d'audience écrite
de Cascades Canada ULC
en vue d'obtenir un permis de grossiste d'électricité
EB-2011-0288**

Cascades Canada ULC a déposé une demande auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario afin d'obtenir un permis de grossiste d'électricité. La délivrance de ce permis permettrait au requérant d'acheter et de vendre de l'électricité en gros en Ontario.

La décision concernant la requête sera rendue par un employé de la Commission à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à l'article 6 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. L'employé n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette requête.

Des exemplaires de la requête et des documents à l'appui présentés à l'avance seront disponibles pour consultation dans les bureaux de la Commission, ainsi qu'aux bureaux du requérant.

Comment participer à l'audience

La décision concernant la requête sera rendue par voie d'audience écrite à moins qu'une partie ne présente à la Commission des raisons justifiant de tenir une audience orale. Si vous vous opposez à l'audience écrite de cette requête, vous devez présenter par écrit des motifs expliquant la nécessité d'une audience orale. Toutes les observations qui visent à s'opposer à une audience écrite doivent parvenir à la Commission et au requérant d'ici le **21 novembre 2011**.

Si vous désirez participer à une audience écrite, vous devez faire parvenir deux copies papier de vos observations écrites et, dans la mesure du possible, une copie électronique

en format Word et en format PDF (permettant la recherche) à la Commission, ainsi qu'un exemplaire au requérant. Toutes les observations doivent être reçues au plus tard le **24 novembre 2011**. Si le requérant désire répondre aux observations écrites, il doit présenter sa réponse auprès de la Commission et la faire parvenir à toutes les parties qui ont fait des observations d'ici le **1^{er} décembre 2011**.

Toutes les observations doivent citer le numéro de dossier concerné et indiquer clairement le nom et l'adresse de l'expéditeur, ses numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que son adresse électronique. Toutes les communications doivent être adressées au secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé.

Toutes les observations écrites envoyées à la Commission seront versées au dossier public. Cela signifie qu'elles seront disponibles pour consultation au bureau de la Commission et dans son site Web.

Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen (c.-à-d. qu'elles ne sont pas présentées par un avocat représentant un client, un consultant représentant un client ou un organisme, une personne faisant partie d'un organisme représentant les intérêts des consommateurs ou d'autres groupes ou une personne faisant partie d'une entité réglementée), avant de verser les observations écrites au dossier public, la Commission supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. celles qui ne correspondent pas à une entreprise) des observations écrites (soit l'adresse, le numéro de télécopieur, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel de cette personne). Toutefois, le nom de la personne et le contenu des observations écrites feront partie du dossier public.

Comme il a été mentionné ailleurs dans cet avis, vous devez fournir une copie intégrale de vos observations écrites (incluant votre nom, vos coordonnées et le contenu de vos observations) au requérant.

Les renseignements concernant la requête peuvent être consultés au bureau de la Commission à l'adresse ci-dessous ou en communiquant avec le requérant. Les coordonnées du requérant sont également disponibles ci-dessous.

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer en visitant le site Web de la Commission (www.ontarioenergyboard.ca) ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

IMPORTANT

SI VOUS NE DÉPOSEZ PAS D'OBJECTION S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE DEMANDEZ PAS DE PARTICIPER À L'AUDIENCE EN PRÉSENTANT DES OBSERVATIONS ÉCRITES CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER EN VOTRE ABSENCE ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

Adresses**Commission**

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de la secrétaire
de la Commission
Dépôts :
<https://www.errr.ontarioenergyboard.ca/>

Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télec. : 416 440-7656

Requérant

Cascades Canada ULC
461, Marie-Victorin
Kingsey Falls, (Québec) J0A 1B0
À l'attention de : Nadia Tardif

Courriel : nadia_tadif@cascades.com
Tél. : 819 363-5762
Télec. : 819 363-5535

FAIT à Toronto le 3 novembre 2011

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission